

DÉPARTEMENT du CALVADOS



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2024 PROCÈS-VERBAL

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de réunion du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire de Bavent.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Procurations : 2

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc GARNIER, Stéphane MOULIN, Annie LELIEVRE, Gilles CARPENTIER, Brigitte LAUGEOIS, Dominique LECAUCHOIS, Françoise POTHIER, Laurent MARIE, Marie-Noëlle SUZANNE, Jean-François HARIVEL, Christophe DESCHAMPS, Laurence FLEURY, Sabrina FOUQUES, David VAUBRUN, Mélanie DUTILLEUX, Michèle HENRY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec ou sans pouvoir :

Madame Marie-Laure GRAVELEAU à Monsieur Stéphane MOULIN

Madame Muriel HERON

Monsieur Benoit LÉBOUCHER à Monsieur Christophe DESCHAMPS

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DUTILLEUX

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 21 février 2024
2. Finances
 - Approbation du Compte Financier Unique "CFU" 2023
 - Affectation du Résultat
 - Vote des taux d'imposition 2024
 - Vote du budget primitif 2024
 - Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de nomenclature comptable M57
 - Vote des subventions aux :
 - Centre Communal d'Action Sociale de Bavent "C.C.A.S."
 - Coopératives scolaires des écoles élémentaire et maternelle de Bavent
 - Associations et autres personnes de droit privé

3. Finances
 - Bibliothèque municipale
 - Demande de subvention au Conseil départemental pour renforcer l'attractivité des collections des bibliothèques
4. Commande publique
 - Services administratifs
 - Évolution des logiciels métiers
5. Ressources humaines
 - Services périscolaires
 - Création d'un poste permanent à temps non complet
6. SIVOM de la Rive Droite de l'Orne
 - Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'alimentation en eau potable de l'année 2022
7. Question (s) diverse (s)

Question supplémentaire :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir examiner une question ne figurant pas à l'ordre du jour, à savoir :

- La fourniture et la pose d'un rail motorisé pour le rideau de scène de la Salle des Arts et des Loisirs.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'examiner ladite question en fin de séance.

Questions retirées :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les questions :

↳ N°3 à l'ordre du jour portant sur une demande de subvention au Conseil Départemental pour renforcer l'attractivité des collections des bibliothèques est reportée, la subvention pouvant être accordée étant minime par rapport au coût d'achat de livres (20%).
Cependant, il est précisé que ce dossier pourra faire l'objet d'une étude plus précise quant au renouvellement des collections de livres de la bibliothèque municipale à renouveler et son impact budgétaire.

↳ La question n°5 à l'ordre du jour portant sur la création d'un poste permanent à temps non complet est reporté à une séance ultérieure, le dossier n'étant pas prêt à être présenté.

Le conseil municipal prend acte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FINANCES

N°1/2024-27/03 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2222-3,
Vu la délibération n°10/2021-21/04 du 21 avril 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Commune de Bavent,
Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de Bavent,

Considérant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 de la Commune a été vu et certifié par le comptable supérieur de la Direction Départementale des Finances Publiques « DDFIP » du Calvados le 11 mars 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés,

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 112 394,52	1 623 459,00	2 735 853,52
	Recettes réalisées	401 498,75	1 661 390,19	2 062 888,94
	Restes à réaliser	18 712,00	0,00	18 712,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	985 711,49	2 215 955,40	3 201 666,89
	Dépenses réalisées	323 841,54	1 412 648,21	1 736 489,75
	Restes à réaliser	24 313,89	0,00	24 313,89
Différence entre les titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	77 657,21	248 741,98	326 399,19
Résultat antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-126 683,03	592 496,40	465 813,37
Solde (investissement) ou résultat de Clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	-49 025,82	841 238,38	792 212,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-5 601,89	0,00	-5 601,89
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	-54 627,71	841 238,38	786 610,67

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Dominique LECAUCHOIS, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 de la commune de Bavent
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 17

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 09/04/2024
Publication le : 09/04/2024

N°2/2024-27/03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

Après avoir examiné et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 841 238,38€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
- Résultat de l'exercice	248 741,98€
- Résultats antérieurs reportés	592 496,40€
Résultat à affecter	841 238,38€
Solde d'exécution d'investissement	- 49 025,82€
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 5 601,89€
Besoin de financement	- 54 627,71€

AFFECTATION	
1) <u>Affectation en réserve R 1068 Investissement</u>	<u>54 627,71€</u>
2) <u>Report en Fonctionnement R002</u>	<u>786 610,67€</u>

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 09/04/2024
Publication le : 09/04/2024

N°3/2024-27/03 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n°3/023-12/04 du 12 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour l'année 2023 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 48,31%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39,35%
- Taxe d'habitation (TH) : 12,62%

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de varier les taux d'imposition pour l'année 2024 et de les fixer à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **49,76%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **40,53%**
- Taxe d'habitation (TH) : **13,00%**

Soit un montant prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale de **832 081€**,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet et le charge de notifier la présente décision aux services préfectoraux et à l'administration fiscale.

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/04/2024
Publication le : 08/04/2024

N°4/2024-27/03 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du conseil municipal n°10/2021-21/04 du 21 avril 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,

Ayant entendu la présentation du budget primitif 2024 de Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et chapitre par chapitre avec opérations pour la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif de l'exercice 2024, établi en conformité avec la nomenclature M57 abrégé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

A – Section de Fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CRÉDITS BUDGÉTAIRES VOTÉS
011 - Charges à caractère général	605 117,00 €
012 – Charges de personnel	823 520,00 €
014 – Atténuation de produits	10 100,00 €
023 Virement à la section d'investissement	743 221,17 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	5 513,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	264 295,50 €
66 – Charges financières	2 065,00 €
67 – Charges spécifiques	500,00 €
68 – Dot aux amort. Dépréciations, provisions	500,00 €
TOTAL	2 454 831,67 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CRÉDITS BUDGÉTAIRES VOTÉS
013 – Atténuation de charges	15 000,00 €
70 – Produits des services	132 240,00 €
73 – Impôts et taxes	317 028,00 €
731 – Fiscalité locale	681 836,00 €
74 – Dotations et participations	388 497,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	133 620,00 €
TOTAL	1 668 221,00 €

002 – Solde d'exécution positif reporté	786 610,67 €
---	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 454 831,67 €
---	-----------------------

B. Section d'Investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RESTES À RÉALISER	CRÉDITS BUDGÉTAIRES VOTÉS	TOTAL
20 – Immobilisations incorporelles	3 840,00 €	0,00 €	3 840,00 €
21 – Immobilisations corporelles	20 473,89 €	840 387,93 €	860 861,82 €
16 – Emprunts et dettes	0,00 €	31 696,00 €	31 696,00 €
TOTAL	24 313,89 €	872 083,93 €	896 397,82 €

001 – Solde d'exécution négatif reporté	49 025,82 €
---	-------------

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	945 423,64 €
--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESTES À RÉALISER	CREDITS BUDGÉTAIRES VOTÉS	TOTAL
021 – Virement section fonct.	0,00 €	743 221,17 €	743 221,17 €
040 – Opérations d'ordre	0,00 €	5 513,00 €	5 513,00 €
10 – Dotations, fonds divers	0,00 €	99 411,76 €	99 411,76 €
13 – Subventions d'investissement	18 712,00 €	16 738,00 €	35 450,00 €
16 – Emprunts et dettes	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €
TOTAL	18 712,00 €	872 083,93 €	890 795,93 €

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	54 627,71 €
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	945 423,64 €
--	---------------------

- Affecte 743 221,17€ au virement de la section d'investissement (ligne budgétaire 023 de la section de fonctionnement) pour couvrir le besoin de financement du même montant (ligne budgétaire 021 de la section d'investissement).

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 09/04/2024
Publication le : 09/04/2024

N°5/2024-27/03 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE M57

Vu l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°10/201-21/04 du 21 avril 2021 du conseil municipal adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,
Considérant que le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget primitif 2024.

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 09/04/2024
Publication le : 09/04/2024

N°6/2024-27/03 : VOTE DE LA SUBVENTION 2024 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAVENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le rôle social qu'exerce le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune " C.C.A.S ", régi par les articles L123-4 à L123-8 et R123-1 à R123-65 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu les crédits votés au budget primitif 2024 le 27 mars 2024 en section de fonctionnement au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante " article 657363 "Subventions de fonctionnement au CCAS ",

Considérant que pour financer son activité, le Centre Communal d'Action Social dispose pour l'essentiel, à côté des recettes provenant de ses prestations de services et de dons et legs, de la subvention qui lui est versée chaque année par la commune lui permettant d'équilibrer ses comptes,

Vu l'excédent de clôture en fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 2 159,30€,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, la subvention communale au titre de l'année 2024 d'un montant de 26 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de Bavent.

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 09/04/2024
Publication le : 09/04/2024

N°7/2024-27/03 : VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX COOPÉRATIVES DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Vu les crédits votés le 27 mars 2024 au budget primitif 2024 en section de fonctionnement au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" article 657364 "Subventions de fonctionnement aux caisses des écoles »,
Considérant les effectifs de l'école élémentaire et de l'école maternelle,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions au titre de l'année 2024 aux coopératives scolaires des écoles élémentaire et maternelle comme suit ci-dessous :

Coopératives	Subventions 2024
OCCE de l'École Maternelle	1 862,00€
OCCE de l'École Élémentaire	4 947,00€

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 09/04/2024
Publication le : 09/04/2024

N°8/2024-27/03 : VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ

Au vu des dossiers de demandes de subvention des associations dont les associations sportives, culturelles, artistiques, commémoratives et autres associations à but non lucratif, et compte tenu de la nature de leurs projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, Vu les crédits votés au budget primitif 2024 le 27 mars 2024, en section de fonctionnement au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 65748 « Subventions autres personnes de droit privé »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les subventions au titre de l'année 2024 aux associations ci-dessous :

Associations	Subventions 2024
L'Amicale des Anciens Combattants	350,00 €
Ciel Mon Théâtre	500,00 €
Cabourg Cyclo Club	300,00 €
Club de Gymnastique volontaire	1 300,00 €
Club des Aînés de Bavent	4 000,00 €
Le Chœur des Marais	500,00 €
Le Football Club Baventais	1 500,00€
Le Hockey Club Baventais	1 787,50 €
Le Tennis Club Baventais	2 200,00 €
Les Amis de Geiselbach	300,00 €
Les Amis des Marais de la Dives	100,00 €
Les Archers Baventais	687,50 €
Les Bouchons du Cœur	300,00 €
Les Parents des Écoles de Bavent	1 000,00 €
Les Volants Baventais	2 634,00 €
Mémorial de la 3 ^{ème} Brigade Parachutiste	1 500,00 €
SNSM Sauveteurs en Mer	500,00 €
Sur les Planches de Bavent	800,00 €
Ranville Judo Club	750,00 €
Cercle Sportif Karaté Do Shotokan 14	500,00 €
Twirling Club Bavent	1 037,50 €

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 09/04/2024
Publication le : 09/04/2024

COMMANDE PUBLIQUE

N°9/2024-27/03 : SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE - Évolution des logiciels métiers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Berger Levrault à Boulogne Billancourt, prestataire informatique de la collectivité en ce qui concerne, entre autres, les logiciels métiers tels que la "Gestion Financière", les "Ressources Humaines" et "Gestion Relations Citoyens - GRC" de la gamme e.Magnus propose une nouvelle gamme appelée WeMagnus adaptée aux communes de moins de 5 000 habitants offrant un seul abonnement de toutes les mises à jour fonctionnelles et réglementaires, la sécurisation des données et un service de proximité avec un interlocuteur dédié.

L'offre commerciale proposée est la gamme WeMagnus "Premium" d'un montant total annuel HT de 7 950,00€ soit pour un contrat de services d'une durée ferme de 3 ans de 23 850,00€ HT (hors indexation).

Les services administratifs, consultés sur ce dossier, ont émis un avis favorable notamment en mettant en avant les besoins d'une assistance dédiée indispensable dans l'exercice de leurs tâches respectives.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition commerciale de Berger-Levrault pour faire évoluer les logiciels métiers de la gamme eMagnus vers la gamme WeMagnus Premium pour un montant annuel HT de 7 950,00€,
- Prend acte que le contrat de services est conclu pour une durée ferme de 3 ans à la date de signature dudit contrat,
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis et tout document pour la mise en place de ce nouveau service,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section de fonctionnement au chapitre 65 "Charges diverses de gestion courante" à l'article 65811 « Droits d'utilisation – Informatique en nuage ».

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/04/2024
Publication le : 08/04/2024

N°11/2024-27/03 : SALLE DES ARTS ET DES LOISIRS - Fourniture et pose d'un rail motorisé pour le fonctionnement du rideau de scène

Monsieur Gilles CARPENTIER, en charge du dossier, soumet à l'assemblée le devis de l'entreprise DECORITEX à Cormelles Le Royal consulté pour la fourniture et la pose d'un rail motorisé pour le fonctionnement du rideau de scène se trouvant dans la salle des arts et des loisirs en remplacement de l'existant qui ne fonctionne plus.

Monsieur CARPENTIER rappelle à l'assemblée que ce rail motorisé est nécessaire pour l'ouverture et la fermeture du rideau de scène lors des représentations théâtrales ou musicales.

L'entreprise DECORITEX propose un devis d'un montant HT de 1 755,00€ comprenant la fourniture et la pose d'un rail motorisé New Progress.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de DECORITEX à Cormelles Le Royal pour un montant HT de 1 755,00€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis et faire exécuter les travaux,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2024 sur l'opération n°104 « Gros travaux/bâtiments communaux » article 2135 « Installations générales, agencements, aménagement des constructions ».

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/04/2024
Publication le : 08/04/2024

SIVOM DE LA RIVE DROITE DE L'ORNE

N°10/2024-27/03 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNÉE 2022

Le Maire rappelle, qu'en vertu des articles L.2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de présenter à son assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2022 du prix et de la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIVOM de la Rive Droite de l'Orne.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité et sans observation particulière, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2022.

VOTANTS : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 08/04/2024
Publication le : 08/04/2024

QUESTIONS (S) DIVERSE (S)

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,
Jean-Luc GARNIER



La Secrétaire de Séance,
Mélanie DUTILLEUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the text identifying the Secretary of the Session.

Procès-verbal approuvé, à l'unanimité, en séance
du Conseil Municipal du 17/04/2024

/